

TELEMEDECINE AU SENEGAL: ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

Dr MBAYANG NDIAYE NIANG

Professeur

Centre Hospitalo Universitaire de FANN

DAKAR

Project development Workshop

OASIS WEST AFRICA 14-15 Avril 2009

Abidjan, Côte d'Ivoire

◆ ORGANISATION DU SYSTÈME DE SANTÉ AU SÉNÉGAL

SECTEUR PUBLIC DE SANTÉ COMPTE ACTUELLEMENT :

- 11 RÉGIONS MÉDICALES ;
- 56 DISTRICTS SANITAIRES ;
- 08 ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ NIVEAU TROIS (EPS3)

ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ NIVEAU DEUX (EPS2) ;

- ❖ 19 CENTRES DE SANTÉ DE RÉFÉRENCE TYPE 2 (CSR2 AVEC BLOC OPÉATOIRE) ;
- ❖ 41 CENTRES DE SANTÉ DE RÉFÉRENCE TYPE 1 (CSR1 SANS BLOC OPÉATOIRE) ;
- ❖ 579 POSTES DE SANTÉ COMPLETS ;
- ❖ 234 POSTES DE SANTÉ SANS MATERNITÉ ;
- ❖ 16 MATERNITÉS.

DISPARITES GEOGRAPHIQUES DANS L'OFFRE DE SOINS

Ratio population par type de structure sanitaire, Sénégal, 2005

Région	Postes de santé	Ratio population par PS	Centres de santé	Ratio population par centre de santé	Lits hospitaliers niveaux 1 et 2	Ratio population par lit 1&2
Dakar	124	19835	8	307440	531	4632*
Diourbel	71	16709	4	296592	223	5320
Fatick	73	8962	6	109034	121	5407
Kaolack	73	15560	4	283974	338	3361
Kolda	69	13262	4	228765	306	2990
Louga	57	12836	5	146329	204	3586
Saint-Louis	81	9462	4	191615	432	1774
Tambacounda	58	11568	6	111825	228	2943
Thiès	94	14776	8	173618	609	2281
Ziguinchor	79	5812	4	114780	262	1752
Matam	50	9598	3	159964	117	4102
Sénégal	829	13086	56	193715	5106 [†]	2124 [†]

Sources : Ministère de la Santé, Carte sanitaire 2005

◆ ETAT DES BESOINS DE SANTE: REPARTITION DU
PERSONNEL DE SANTÉ

- **1 MÉDECIN POUR 17 000 HBTS**
- **1 INFIRMIER POUR 8 700 HBTS**
- **1 SAGE FEMME POUR 4 600 FEMMES EN ÂGE
DE REPRODUCTION (FAR)**

NORMES OMS

- **1 MÉDECIN POUR / 10 000 HBTS**
- **1 INFIRMIER POUR / 300 HBTS**
- **1 SAGE FEMME POUR / 300 FEMMES (FAR)**

PROJET DE MISE EN PLACE D'UN RESEAU NATIONAL DE TELEMEDECINE/TELESANTE

PROMOTEURS

- ✓ UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP
- ✓ MINISTÈRE DE LA SANTÉ DU SÉNÉGAL

OBJECTIFS : RENFORCEMENT DES CAPACITES DU
DISPOSITIF DE SANTE PAR L'INTRODUCTION DES
NTIC AFIN D'OPTIMISER LES RESSOURCES
HUMAINES ET LE PLATEAU TECHNIQUE

PROJET DE MISE EN PLACE D'UN RESEAU NATIONAL DE TELEMEDECINE/TELESANTE: STRATEGIES

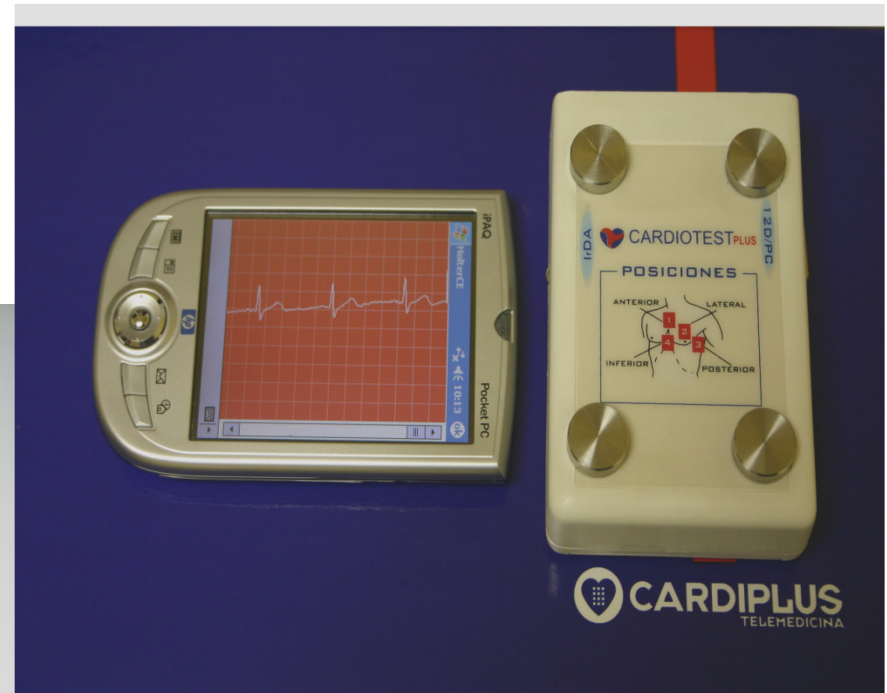
- FINANCEMENT ET EQUIPEMENT D'UN CENTRE DE
TELEMEDECINE AU CHU DE FANN GRACE A UNE
COOPERATION MULTILATERALE ENTRE LE
GOUVERNEMENT DU SENEGAL ET SES
PARTENAIRES (INDE, CHINE, COREE**
- MISE EN PLACE D'UN COMITE NATIONALE DE
TELEMEDECINE CHARGE DU SUIVI DES ACTIVITES
DE TELEMEDECINE/TELESANTE**

ACTIVITES DE TELEMEDECINE DU CENTRE DE FANN: TELE EXPERTISE, TELEDIAGNOSTIC, TELE ENSEIGNEMENT

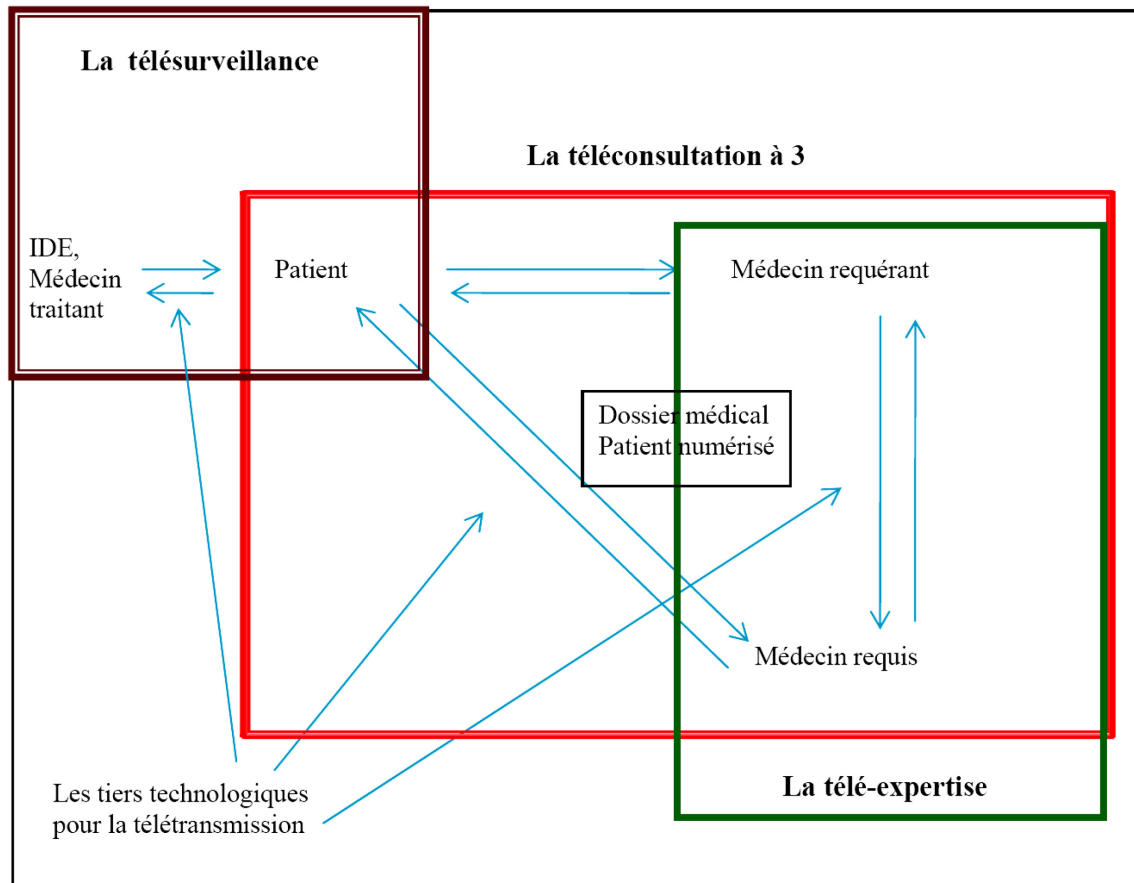
- ◆ TRANSFERT D'IMAGES ET DE DOSSIERS PATIENTS DES STRUCTURES RÉGIONALES VERS DES CENTRES EXPERTS DU CHU ET CONSULTATIONS À DISTANCE EN VUE DE FORMULER UN AVIS DIAGNOSTIQUE ET/OU THÉRAPEUTIQUE
- ◆ MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE GESTION DES ÉVACUATIONS SANITAIRES ET DE RÉSEAUX DE SOINS
 - ◆ TÉLÉ CARDIOLOGIE
 - ◆ NEUROLOGIE
 - ◆ URGENCES RÉANIMATION ET GESTION DES CATASTROPHES
 - ◆ SANTÉ MATERNELLE ET INFANTILE
 - ◆ PERSPECTIVE D'EXTENSION DANS UN COUR TERME À TOUTES LES SPÉCIALITÉS ET AUX DÉPARTEMENTS ET COMMUNAUTÉS RURALES

ETATS DES LIEUX DE LA TEMEDEGINE

- APPLICATIONS DE
TÉLÉCONSULTATION:
TELECARDIOLOGIE



PRINCIPAUX ACTES DE LA TELEMEDECINE



ACTE MÉDICAL DE
TÉLÉCONSULTATION
DOIT ÊTRE DE QUALITÉ
AU MOINS
ÉQUIVALENTE SINON
SUPÉRIEURE À LA
QUALITÉ DE L'ACTE
MÉDICAL
TRADITIONNEL.

*OBLIGATIONS QUI UNISSENT LES ACTEURS DES TROIS
PRINCIPAUX ACTES MÉDICAUX DE TÉLÉMÉDECINE
TÉLÉSURVEILLANCE, TÉLÉCONSULTATION, TÉLÉ-EXPERTISE*

CADRE JURIDIQUE ET DEONTOLOGIQUE LA RESPONSABILITE DE L'ACTE DE TELEMEDECINE

ACTIVITÉ DE TÉLÉMÉDECINE EST IMPOSSIBLE SANS
L'UTILISATION DES OUTILS TECHNOLOGIQUES QUI:

- VÉHICULENT LES INFORMATIONS SUR LE PATIENT: DOSSIER ÉLECTRONIQUE
- PERMETTENT LE DIALOGUE PAR VISIOCONFÉRENCE ENTRE:
LE MÉDECIN ET LE PATIENT OU ENTRE LES MÉDECINS OU
ENTRE LE MÉDECIN ET LES TRAVAILLEURS DE SANTÉ
COMMUNAUTAIRE
- PERMETTENT LA RÉALISATION À DISTANCE D'UN SOIN DE
SANTÉ

CADRE JURIDIQUE ET DEONTOLOGIQUE: LES ACTIONS A DEVELOPPER AU SENEGAL

- DEFINITION SIMPLE DES ACTES MEDICAUX DE TELEMEDECINE PAR UNE DESCRIPTION DES ROLES ATTRIBUES A CHAQUE ACTEUR DE LA PYRAMIDE SANITAIRE
- DEFINITION CLAIRE DES RESPONSABILITES DEONTOLOGIQUES ET JURIDIQUES ENGAGEES QUI PERMETTRONT DE RESPECTER LES DROITS DES PATIENTS, NOTAMMENT LEUR INFORMATION ET LEUR CONSENTEMENT.
- LA RECONNAISSANCE D'UNE PRATIQUE MEDICALE PLURIDISCIPLINAIRE PERMETTANT D'OPTIMISER LA PRISE EN CHARGE DES PATIENTS PAR DES PROTOCOLES REGULIEREMENT EVALUES TANT POUR LES STRUCTURES *REQUERANTES* QUE POUR LES STRUCTURES *REQUISES*, AFIN QUE LA RESPONSABILITE DE CHAQUE PROFESSIONNEL DE SANTE PARTICIPANT A LA DEMARCHE DIAGNOSTIQUE ET/OU THERAPEUTIQUE SOIT CLAIREMENT IDENTIFIEE DANS LE DOSSIER MEDICAL DU PATIENT.